

ENGAGEMENTS POUR LA BIODIVERSITÉ À 2030



RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

2023

2025

2030

Analyse de Cycle de Vie avec les critères de biodiversité des méthodes les plus matures

100 %
des nouveaux produits

produits :
100 %
services:
Pilote

100 %
des nouvelles gammes commercialisées



MATIÈRES PREMIÈRES

2023

2025

2030

Caoutchouc naturel utilisé par le Groupe évalué « sans déforestation »⁽¹⁾ Opérations directes et fournisseurs

9 %⁽²⁾

50 %
du volume utilisé

100 %
du volume utilisé

Réduction de l'utilisation de pesticides dans l'hévéaculture⁽³⁾ Opérations directes et coentreprises

-58 %

-50 %

-70 %
vs. 2019

Evaluation des politiques et pratiques des fournisseurs de matières premières⁽⁴⁾

Approche en cours de définition

Pilote

80 %
des fournisseurs



SITES DE PRODUCTION ET DE RECHERCHE

2023

2025

2030

Plan de gestion de la biodiversité adapté aux enjeux locaux

16 sites

au moins
15 sites

100%
des sites

Zéro produit phytosanitaire pour les espaces extérieurs⁽⁵⁾

22 sites

au moins
30 sites

100%
des sites

(1) Critères de référence de l'évaluation « Sans déforestation » : selon les définitions et exigences du règlement EUDR (European Union Deforestation-free Regulation)

(2) Chiffre calculé sur la base des volumes de 2023 par fournisseur, à partir desquels les volumes sans déforestation sont calculés proportionnellement aux hectares évalués. La segmentation de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, volume provenant de grandes plantations ou de petits exploitants) par usine est déclarée sur la base de l'année N-1. Les reportings ultérieurs adopteront une approche de ségrégation, c'est-à-dire, que seuls les volumes entièrement ségrégués seront déclarés comme étant exempts de déforestation au cours des années suivantes.

(3) Par hectare. Année de référence 2019. Coentreprises : Joint-Ventures dont Michelin détient une participation minoritaire.

(4) Autres que caoutchouc naturel. Les impacts des matières premières sont identifiés grâce aux Analyses de Cycle de Vie (ACV). L'objectif est de reconnaître les pratiques de nos fournisseurs relatives à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes dans l'exercice de leurs activités, et ainsi d'évaluer la présence de risques et la nécessité éventuelle d'actions de remédiation.

(5) Remplacement des pesticides et des engrais par des méthodes mécaniques combinées à d'autres solutions alternatives.